

## Consulat Général de France à Tananarive

### Demande de Visa de court séjour (moins de 3 mois) SPORTIFS

- **Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = refus de visa.**
- Frais de dossier: voir notice frais de dossier (se munir du montant exact, en espèces et en ariary).
- La présence de chaque demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier.
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourront être demandés.
- Toutes les photocopies doivent être présentées **au format A4 et sans agrafes**

**Rendez-vous : téléphoner au 089100 au moins 3 semaines avant le départ envisagé**

Liste des documents à présenter et triés dans l'ordre suivant :

<b>1</b>	Un formulaire de demande de visa de court séjour <b>dûment rempli et signé : seul le formulaire Schengen dernière version sera accepté</b> (en téléchargement sur le site <a href="http://www.ambafrance-mada.org">www.ambafrance-mada.org</a> )
<b>2</b>	<b>Passeport</b> électronique unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour en France + <b>deux (2) photocopies</b> des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français.
<b>3</b>	2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm <b>dont une collée sur le formulaire</b>
<b>4</b>	<b>Situation personnelle</b> Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants ; Pour les célibataires : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; Pour les mineurs, il convient de joindre une autorisation parentale. Faire légaliser la signature des 2 parents et joindre copie de leurs pièces d'identité.
<b>5</b>	<b>Justificatifs de la situation socioprofessionnelle</b> (des parents pour les mineurs) a) <u>Pour les salariés</u> : certificat de travail original, attestation de congés originale, 2 derniers bulletins de salaires (ou relevés bancaires) en original + copie ; b) <u>Pour les retraités</u> : carte de pensionné et 3 derniers bulletins de pension en original + copie ; c) <u>Pour les commerçants ou entrepreneurs</u> : Inscription au registre du commerce authentifiée, attestation d'immatriculation, relevés bancaires, attestation de revenu mensuel ; original + copie d) <u>Pour les professions libérales</u> : Inscription à l'ordre professionnel, carte professionnelle et relevés bancaires récents ; en original + copie e) <u>Pour les demandeurs sans emploi (y compris les étudiants)</u> : lettre de prise en charge et justificatifs de ressources de la personne assurant la prise en charge (bulletins de salaire....).
<b>6</b>	<b>Justificatifs de la qualité de sportif et du motif du séjour</b> - Attestation du Ministère des sports malgache (si le demandeur représente son pays dans une compétition internationale), ou attestation de la fédération sportive malgache - Licence sportive - Invitation officielle à une manifestation sportive (qui peut inclure la prise en charge et l'hébergement par l'organisme d'accueil) - Pour un sportif rémunéré, original de l'accord visé par la Direccte en France.
<b>7</b>	<b>Justificatifs de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour lorsque le sportif n'est pas pris en charge par l'organisme d'accueil</b> Attestation d'allocation de devises dont l'origine doit être démontrée (relevé bancaire récent, compte épargne....), délivrée par les banques locales ou bureaux de change (minimum de 32,5 € par jour si invitation par un particulier ou 65€ par jour si hébergement à l'hôtel) ou présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte à l'appui.
<b>8</b>	<b>Justificatifs de l'hébergement</b> si le logement n'est pas pris en charge par l'organisme d'accueil : a) <u>Hébergeant en France</u> : Attestation d'accueil délivrée par la Mairie (en <b>original + une photocopie</b> ) accompagnée des <u>copies</u> de : la carte d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, des justificatifs de ressources de l'hébergeant (avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire) et du justificatif de domicile (facture EDF, téléphone ou contrat de bail) ; b) <u>Hébergement à l'hôtel</u> : Réservation confirmée par télécopie (confirmation du paiement pour les séjours supérieurs à 1 mois) ; c) <u>Le demandeur est locataire ou propriétaire d'un logement en France</u> : copie du bail ou du titre de propriété, taxe foncière ou d'habitation récente.

9	<b><u>Justificatifs du retour</u></b> - Attestation de réservation du billet d'avion aller <b>et</b> retour - Lettre d'engagement au retour rédigée sur papier libre
10	<b><u>Assurance voyage</u></b> (maladie et rapatriement sanitaire) <b>dès le dépôt de la demande de visa</b>

**Cas particulier des groupes : pour plus de 5 personnes, fournir également :**

- Liste complète de la délégation comprenant : noms, prénoms, date de naissance, qualité (sportif ou accompagnateur) ; un chef de délégation doit être désigné que nous contacterons en priorité en cas de besoin et qui sera habilité à retirer les passeports du groupe.
- Programme détaillé si le voyage prévoit la participation à plusieurs manifestations dans des villes différentes : nom de la manifestation, dates de début et de fin, lieu, nom du club invitant, modalités d'hébergement.